

table ronde « inondation »

Sébastien Dupray

Adjoint au délégué de bassin

**Chef du service régional eau et
milieux aquatique d'IDF**



POUR QUOI FAIRE ?

ANIMATION

ÉTUDES

TRAVAUX

Mobilisez les financements pour vos projets

[*] Selon les territoires €€€ : principal co-financier € : co-financier ~ : pas de cofinancement

VOS PROJETS

VOS FINANCEURS

	État	Agence de l'eau Seine-Normandie	FEDER Bassin et/ou FEDER Régions [*]	Régions [*]
Animation de la mise en œuvre des actions → SLGRI : Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation → SAGE : Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux → PAPI : Programme d'Actions de Prévention des inondations	~ ~ € €	€ € € € ~	~ ~ ~	~ € ~
AXE 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	€ €	€	€	€
AXE 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations	€ €	~	~	€
AXE 3 : alerte et gestion de crise	~	~	€	~
AXE 4 : prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	€ €	€	€	€
AXE 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens	€ €	~	€	€
AXE 6 : ralentissement des écoulements	€ €	€	€	€
AXE 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques	€ €	~	€	€

Le PAPI : l'outil clé !

- la **déclinaison de manière opérationnelle** des stratégies de bassin (SDAGE, PGRI, CC) et des stratégies locales explicites (SLGRI, SAGE) et partagées de gestion des inondations sur un bassin de risque cohérent à l'échelle d'un bassin versant adapté ;
- la coordination et la mobilisation des **maîtres d'ouvrage** en prenant appui sur la compétence GEMAPI ;
- l'optimisation (AMC, variantes) et la rationalisation (ACB) des **moyens publics** (FPRNM) mis à disposition pour la réalisation de ces programmes ;
- l'**articulation du programme d'action** opérationnel avec les politiques existantes (aménagement du territoire, urbanisme, politiques environnementales et plans grands fleuves) ;
- **Cahier des charges PAPI 3** : entrée en vigueur 1/1/18 ;
- **Dispositif proportionné** : étude seuls ou travaux, labellisation (seuil à 3M€)

